



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 18 mai 2026

#### **DELIBERATION N°67/2026 FINANCES - BUDGET ZAC LES PORTES DE LA SEICHE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

**Membres en exercices : 29**

**Présent(e)s : 27**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1**

**Absent(e)s : /**

**Votants : 28**

**Présent.e.s (27) :** Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUALT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :**

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

**Absent.e.s excusée (1) :**

M. LE BORGNE David

**Secrétaire de séance :** M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

## N°67/2026 (7.1) : Finances - Budget ZAC Les Portes de la Seiche – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

**Rapporteuse : Mme Dagorne**

Le Compte Financier Unique (CFU) de la commune met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Financier Unique présenté en conseil municipal. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Compte Financier Unique est approuvé si une majorité des voix s'est dégagée pour son adoption.

Le CFU 2025 du budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche de la commune fait ressortir les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	7 968 846,54 €
Recettes	7 648 400,81 €
Déficit de l'exercice	- 320 445,73 €
Excédent reporté (002)	5 016 749,79 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>4 696 304,06 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	6 704 384,41 €
Recettes	9 392 014,53 €
Résultat de l'exercice	2 687 630,12 €
Déficit reporté (001)	- 5 781 831,88 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 3 094 201,76 €</b>

<b>Budget global</b>	
Total dépenses	14 673 230,95 €
Total recettes	17 040 415,34 €
Bilan exercice	2 367 184,39 €
Déficit antérieur reporté	- 765 082,09 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 602 102,30 €</b>

**Ceci exposé,**

**Hors la présence de Monsieur le Maire, qui s'est retiré pour le vote,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche de la commune de Chartres-de-Bretagne ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale réunie le 7 mai 2026.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe ZAC Les Portes de la Seiche pour 2025 tel que présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260518-DEL67\_2026-DE